



**BULLETIN 22/2006**

Attention : Toutes les agences IATA BSP France  
Date : 1 Decembre 2006  
Sujet : VARIG RG/042 RÉTABLISSEMENT

Cher agent,

Nous souhaiterions vous informer que VARIG RG/042 a été rétabli dans le BSP France avec effet immédiat.

Toutes les demandes de remboursement enregistrées dans BSPlink pendant la suspension sont actuellement en cours d'autorisation par VARIG RG et qui s'est engagée à finaliser cette tâche avant le 31 décembre 2006.

Les demandes de remboursement non reportées à VARIG RG pendant la période établie à cet effet après la suspension de la compagnie, devront être adressées directement à la compagnie. Ces demandes ne doivent pas transiter par les procédures normales du BSP.

VARIG RG informera directement les agents de tout changement éventuel de leur politique de remboursement.

Merci pour votre collaboration.

Cordialement,

Jérôme Bonnin  
Directeur IATA France

International Air Transport Association

Service Centre Europe  
Torre Europa  
Paseo de la Castellana, 95  
28046 Madrid, Spain  
[www.iata.org/europe/cs](http://www.iata.org/europe/cs)